

Les étudiants et les institutions d'enseignement supérieur ACP invités à postuler dans le cadre des programmes conjoints Erasmus+

Les étudiants et les institutions d'enseignement supérieur ACP invités à postuler dans le cadre des programmes conjoints Erasmus+



Bruxelles, le 27 novembre 2017/ ACP: Les établissements d'enseignement supérieur (EES)

ainsi que les étudiants de troisième cycle des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique sont éligibles à participer aux programmes Erasmus+, notamment en bénéficiant d'une bourse pour un diplôme conjoint de Master en Europe et à travers la coopération entre les institutions ACP et de l'UE dans le cadre de programmes axés sur les jeunes et le renforcement des capacités.

Erasmus+ ^[1] est un programme de l'Union européenne couvrant l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Chaque année, de nouveaux projets sont sélectionnés sur la base d'un appel à propositions. L'appel à propositions au titre de l'année 2018 a été publié le 25 octobre 2017, le délai pour la réception des propositions étant fixé à février 2018. Les établissements d'enseignement supérieur et les ressortissants des pays ACP peuvent participer aux composantes ci-après:

Diplômes conjoints de Master Erasmus Mundus

Les universités ou établissements d'enseignement supérieur ACP et de l'UE, regroupés au sein d'un consortium international, peuvent offrir un certain nombre de programmes conjoints de diplôme universitaire aux étudiants de leurs pays respectifs. Les étudiants en Master bénéficient d'une bourse d'études complète couvrant les frais scolaires, de voyage et de subsistance. Le programme s'étale normalement sur une durée de deux ans au cours de laquelle les étudiants suivent leur cursus dans au moins deux pays différents, et se voient décernés, au terme de la formation, un diplôme conjoint, double ou multiple.

Pour y participer, les EES dans les pays couverts par le programme Erasmus+ (en Europe) soumettent une demande relative au diplôme conjoint de Master au nom du consortium, tandis que ceux des pays ACP agissent en tant que partenaires. D'autres entités telles que les entreprises, les organismes publics, les organisations non gouvernementales et les instituts de recherche dans les pays concernés par le programme ou les pays partenaires peuvent également y participer en tant que partenaires ou partenaires associés. Les étudiants postulent directement au programme de leur choix.

La liste actuelle des cursus qui seront dispensés pour l'année académique 2018 figure dans le catalogue, disponible sur le lien suivant : https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/library/emjmd-catalogue_en ^[2]

Projets de mobilité avec un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur européens

L'action de mobilité internationale (ICM) finance des voyages d'étude à court terme, à destination et au départ de l'Europe, pour les étudiants, les chercheurs et le personnel. Les étudiants passent 3 à 12 mois dans l'établissement d'accueil où ils obtiennent des "crédits", qui sont ensuite reconnus par l'établissement d'origine dans le cadre de leurs études. L'ICM finance également la mobilité du personnel pendant une période de 5 à 60 jours.

Cette action est décentralisée et gérée par le réseau des agences nationales Erasmus+ établies dans les pays programmes au sein de l'UE. Les EES doivent contacter leurs homologues dans les pays programmes, qui sont habilités à soumettre un projet au nom des deux établissements. En cas de sélection, les deux universités signent un accord inter-institutionnel leur permettant de mettre en œuvre la mobilité et les échanges au cours de l'année académique suivante.

Projets de renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur

Les EES des pays ACP peuvent participer aux projets de renforcement des capacités en partenariat avec des établissements en Europe. Sont concernés:

- les projets conjoints: aider les EES des pays ACP à développer, moderniser et diffuser de nouveaux programmes d'études et méthodes d'enseignement, ainsi que renforcer les mécanismes d'assurance qualité et la gouvernance des EES;

- les projets structurels: développer et réformer les EES et les systèmes éducatifs dans les pays ACP; améliorer la qualité et la pertinence des EES, promouvoir la coopération régionale, et accroître la convergence avec les standards internationaux dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Les propositions de projets peuvent être transmises par l'intermédiaire d'un EES dans un pays ACP ou de l'UE. Ces projets peuvent également associer des partenaires non universitaires, pour autant que leur participation contribue à la réalisation des objectifs visés.

Renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse

Les projets de renforcement des capacités ont un caractère transnational et reposent sur des partenariats multilatéraux entre des organisations intervenant dans le domaine de la jeunesse dans les pays ACP et de l'UE, et visent à promouvoir la coopération et les échanges dans ce domaine, promouvoir la mobilité transnationale dans le domaine de l'éducation non formelle, et renforcer la qualité du travail en faveur de la jeunesse, de l'apprentissage non formel et du volontariat, entre autres.

Tout organisme dans un pays programme au sein de l'UE peut présenter un projet au nom de toutes les structures impliquées, y compris celles établies dans le pays partenaire. Il est loisible aux organisations de jeunes dans les pays ACP d'y participer en tant qu'ONG, entreprise, établissement d'enseignement, fondation ou autre organisme actif dans le domaine de l'éducation et de la formation ou en tant qu'acteur socioéconomique.

D'une durée de 9 mois à 2 ans, les projets peuvent être axés sur le renforcement des capacités ou les activités de mobilité. S'agissant du renforcement des capacités, les activités peuvent prendre la forme d'évènements favorisant le dialogue politique, la coopération et l'échange de pratiques dans le domaine de la jeunesse. Quant à la mobilité, elle peut consister en des échanges de jeunes entre les pays ACP et de l'UE, l'organisation d'un service volontaire européen émanant/en faveur des pays ACP éligibles, ou encore la mobilité des jeunes travailleurs entre les pays éligibles ACP et de l'UE.

Promouvoir l'excellence dans le domaine des études européennes

Les activités Jean Monnet visent à promouvoir l'excellence dans l'enseignement et la recherche dans le domaine des études européennes à l'échelle mondiale, à favoriser le dialogue entre le monde universitaire et les décideurs politiques et à financer des modules, des chaires et des centres d'excellence. Les EES dans les pays ACP peuvent solliciter un appui au titre de ces activités.

Pour de plus amples informations sur les programmes précités, y compris les modalités de candidature et les dates limites, prière de télécharger la brochure sur Erasmus+ dans les pays ACP. [3]

Tags: [Articles](#) [4]

URL source: <http://www.acp.int/fr/content/les-etudiants-et-les-institutions-d-enseignement-superieur-acp-invites-postuler-dans-le-cadr>

Liens:

[1] http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/node_fr

[2] https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/library/emjmd-catalogue_en

[3] <http://www.acp.int/sites/acpsec.waw.be/files/ACP%20ERASMUS%20PLUS%202017%20FRENCH.pdf>

[4] <http://www.acp.int/fr/category/story-type/articles>